

Fiche n°4 :
PRAIRIES HUMIDES

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

H6410 : Prairie à molinie et communautés associées

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Prairies humides eutrophes (37.2)
Prairies humides à *Agropyre* et *Rumex* (37.24)
Prairies humides de transition à hautes herbes (37.25)
Pâtures mésophiles (38.1)
Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présentes dans ce type de milieu

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)
E1303 : Petit rhinolophe
E1307 : Petit murin
E1324 : Grand murin
E1321 : Murin à oreilles échancrées
E1044 : Agrion de Mercure
E1060 : Cuivré des marais



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie (pas de retournement pour mise en culture, pas de plantation...). Poursuite de l'exploitation par la fauche et/ou le pâturage.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de l'exploitation par fauche et/ou pâturage.
2. Ne pas détruire la prairie, notamment par le labour (renouvellement des prairies par travail superficiel du sol uniquement), ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autres destructions.
3. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf localisé (chardons, rumex).
Point de contrôle : Contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques.
4. Maintenir les mares et points d'eau présents dans les prairies.
Point de contrôle : Contrôle sur place de non comblement des mares et points d'eau.

RECOMMANDATIONS

1. Pratiquer de préférence une fauche tardive, après le 20 juin ; idéalement, aucune intervention jusqu'à fin août en faveur des papillons, notamment du Cuivré des marais.
2. Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire du centre vers la périphérie.
3. Préserver une zone de refuge non fauchée en bordure de prairie pour les papillons, les criquets, sauterelles, ... (faire varier l'emplacement de cette zone chaque année).
4. Limiter la pression de pâturage à 1,4 UGB/ha et moins de 1 UGB/ha dans le cas des prairies à molinie ; un pâturage extensif par les chevaux semble particulièrement bénéfique au maintien du Cuivré des marais.